

Contrôle de conformité de l'assainissement collectif

- A la demande du propriétaire
 Levée de non-conformité
 A la demande de la CAGS

Adresse de l'habitation : ...1 AVENUE DU 8 MAI 1945No 132.....

Code postal : ...89100..... Commune : ...SENS

Coordonnées du demandeur :

NOM : ...SCP PHILIPPE...LEGOUGE..... Prénom :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'habitation) :

NOM : (en majuscule) ... Prénom : ...

Ou ENTREPRISE : Siret : ...44297939900032.....

Adresse : ... 30 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC BP 453.....

Code postal : ...89104..... COMMUNE : ...SENS CEDEX

En cas de succession (préciser les coordonnées du notaire) :

NOM et Prénom de la Succession :

ETUDE de Maître

Code postal : COMMUNE :

En présence de (NOM-Prénom) : *LEGOUGE Philippe* en qualité de :

- Propriétaire
 Agence immobilière :
 Autres : *Commissaire de Justice*

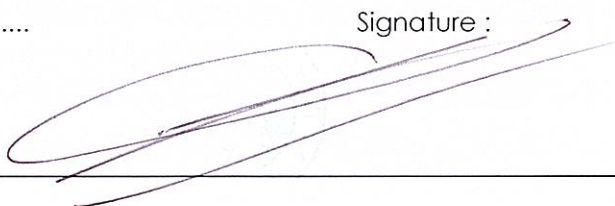
Le représentant certifie avoir transmis toutes les informations utiles au contrôle, et garantit qu'aucune fosse ou autre installation n'est présente.

Le représentant s'engage à payer **dès réception de la facture** les frais du contrôle de conformité de l'assainissement fixés par le Conseil Communautaire pour l'année 2024 soit **136.20 € TTC**.

La collectivité ne pourra être tenue responsable des anomalies ultérieures en partie privative.

Date : *03/12/2024*

Signature :



✓ Contrôle effectué le : .03/12./ 2024..... Par : Mr ZAOUI..... ET Mr ARNAUD.....

✓ Installations contrôlées :

	Sous sol	Rez-de-chaussée	1 ^{er} étage	8 ^{ème} étage.
WC				1c
Évier				1c
Lavabo				1c
Douche / baignoire				1bc
Bidet				

C : conforme NC : non-conforme

Autres :

✓ Type de contrôle :

Test au colorant (fluorescéine) Séparatif Unitaire

✓ Raccordement au réseau public : boîte de branchement collecteur

✓ Observations

Traitement des eaux Pluviales :

Contrôle Effectué : oui Non Si non, pourquoi

Type de Contrôle : Test au colorant (fluorescéine) autres :

	Côté rue	Côté jardin	Sur puisard	Non-visible
Gouttières avant	X			
Gouttières arrière	X			
Siphons de sol				
Regards				

✓ Observations :

En conclusion :

Installation conforme à la date du contrôle, au vu des éléments contrôlés et des informations fournies par le représentant.

Installation non-conforme, le propriétaire doit se raccorder au réseau d'eaux usées public ou réaliser les travaux de modification dans les plus brefs délais.

Fait à Sens le 11 0 DEC. 2024



Pour le Président et par délégation,
Le vice-président,
chargé des politiques du grand cycle de l'eau,
Maire de Fontaine-la-Gaillarde,

MICHEL PAPINAUD.